Document généré le 18 mai 2024 19:05

Liberté

La langue et le Québec et Vice Versa

Robert Melançon

Volume 32, numéro 2 (188), avril 1990

URI : https://id.erudit.org/iderudit/31890ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)
1923-0915 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Melançon, R. (1990). Compte rendu de [La langue et le Québec et Vice Versa]. *Liberté*, *32*(2), 85–92.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

REVUE DES REVUES

ROBERT MELANÇON

LA LANGUE ET LE QUÉBEC ET VICE VERSA

Le numéro 27 de *Vice Versa* (décembre 1989) propose la première partie d'un dossier intitulé «Nonobstant la langue», par allusion à une triste clause de la constitution canadienne qui permet à un gouvernement de soustraire une loi aux dispositions de la Charte des droits. Mais de cette disposition infâme[1] ni de cette charte il n'est question dans ce dossier. Du moins dans sa première partie. On en annonce une seconde. Elle aura été publiée dans le prochain numéro, prévu pour la fin janvier 1990, lorsque cette chronique paraîtra en avril. Mieux vaut donc ne pas attendre pour réagir à ce premier ensemble composé de textes de Michel Morin, George Tombs, Paul-André Comeau, Claudio Antonelli, Nicolas Van Schendel et Régine Robin. D'autant qu'il risque de faire hurler les clercs qui se sont institués gardiens de l'âme québécoise. On peut le considérer comme une intervention importante dans notre inter-

1. Comment qualifier autrement un expédient qui permet à un gouvernement de soustraire, si bon lui semble, un projet de loi au contrôle de la Charte des droits? Que sont des droits *fondamentaux* que le législateur peut décider de suspendre pour expédier les affaires? Une déclaration des droits ne s'entend certes pas sans limites. Mais celles-ci sont tracées par une «déclaration des devoirs» qu'il ne serait peut-être pas inutile de mettre au net, même si elle se trouve incluse, par implication, dans le texte qui énonce les droits dans la mesure où chaque droit que je revendique appelle corrélativement un devoir qui m'est imposé envers l'autre.

minable débat sur la langue, jamais clos même si on le met parfois en veilleuse. Ce débat sans doute est l'un des éléments constitutifs de la société québécoise. On ne peut imaginer qu'il prenne fin sans qu'interviennent des bouleversements, heureusement peu probables, devant lesquels on éprouve de légitimes appréhensions: il ne faudrait rien de moins que la disparition de l'une des deux langues en présence. Autant espérer, par conséquent, qu'il dure. On n'en souhaitera pas moins qu'il se transforme, qu'il échappe à la redite rituelle des mêmes thèses, qu'il se décrispe et, si j'ose dire, qu'il se ramifie. Je veux dire qu'y apparaissent d'autres enjeux dont la langue est ici à la fois le masque et le signe.

Le remarquable essai de Michel Morin, «L'autre Amérique», me paraît susceptible d'y contribuer – si toutefois on accepte de le lire sans prévention, mais rien n'est moins sûr. Il remet en question tant de certitudes récemment formées qu'il risque d'être reçu, à certains égards, comme «un retour vingt ans en arrière». Pourtant la question qui lui donne son point de départ, sur le rapport entre le français et la langue qu'on entend parler ici autour de soi, je l'ai rarement vue si bien posée, de l'intérieur, si l'on peut dire, et avec une loyauté dont on rencontre finalement assez peu d'exemples. Elle donne le ton à ce texte qui tient autant de l'aveu que de la réflexion politique. Sur l'identité canadienne-française, Michel Morin livre des réflexions qui, si on les prenait au sérieux, auraient pour conséquence de déplacer ou plutôt de *replacer* la question de la langue. On m'excusera de citer un peu longuement un texte qui me paraît capital:

> *«Canadien français»: c'est, pour l'instant, en dépit du caractère problématique du territoire auquel elle renvoie, la seule identité que je puisse, en toute honnêteté, me reconnaître, car «Québécois» ne désigne, pour l'instant, qu'une aspiration, ou, plus gravement peut-être, une idéologie. Or,*

je ne veux pas d'une identité idéologique, d'autant qu'elle s'est trouvée «inventée» à la faveur d'une rupture, tout idéologique aussi, avec le passé dit «canadien-français», sous prétexte qu'il se trouvait entaché d'humiliation: mais qu'il le soit ou non, n'est-ce pas là «notre» passé, par lequel il nous est possible de remonter à notre autre passé, du temps que nous étions «Canadiens»? [...] Pour nier la rupture qui est au cœur de notre histoire, dans un geste inconscient et aveugle, nous en avons pratiqué une nouvelle, cette fois indifféremment avec tout *notre passé, comme si nous n'avions jamais rien été et devions tout recommencer à neuf, repartir de zéro: dès lors, nous serions un tout nouveau peuple, entrant vierge dans l'ère nouvelle de la «libération des peuples». [...] C'est ainsi et dans cet esprit que nous sommes devenus «Québécois».*

Voilà qui a, ce me semble, le mérite de tirer lucidement les conséquences du référendum de mai 1980 – il en est temps, dix ans après. Puisqu'il a été alors clairement dit non au projet «québécois» de la nouvelle élite idéologique constituée au début des années soixante, il faut reprendre toute la question. Notamment en réexaminant l'histoire du Canada français. L'image d'Épinal qui s'en est imposée, celle d'un «peuple colonisé engagé dans une longue marche vers l'indépendance», me paraît tout à fait inadéquate. À vrai dire, elle porte toutes les marques de l'irréflexion comme du cliché, mais il ne sera pas plus facile de nous en désemcombrer qu'il n'a été facile naguère de nous déprendre de l'emprise des représentations cléricales traditionnelles. À vrai dire, n'est-ce pas à un nouveau cléricalisme que nous avons affaire, aussi obtus que l'ancien et non moins assuré de posséder la vérité? Pour décrire notre situation actuelle, Michel Morin parle d'une «identité de façade»:

Cette situation se caractérise globalement par l'occultation ou l'ignorance systématique de toute tradition historique et

culturelle et plus précisément de la tradition historique et culturelle française, que ce soit celle du Canada français d'avant et d'après la Conquête ou que ce soit celle qui nous vient de France, dont procèdent, il ne faut pas l'oublier, le peuple canadien-français et la culture qui lui est propre. Cette occultation a pour principale conséquence l'impossibilité de former une idée du sens du destin du peuple canadien-français en Amérique.

À ces constats brutaux mais parfaitement exacts, Michel Morin ajoute des propositions qui restent un peu vagues, même si elles méritent au moins qu'on les discute. Notamment sur l'intégration des immigrants, laquelle «ne peut se présenter ni comme un rapport d'exclusion, ni comme un rapport de simple assimilation». Tout est à réinventer de ce point de vue. La tâche est d'autant plus délicate que les immigrants, du fait de la dénatalité de la population «de souche», sont perçus à la fois comme le salut et comme une menace. Leur arrivée massive, qu'il faut considérer comme un phénomène tout positif, ne peut que transformer en profondeur la société canadienne-française. Il y a là une chance historique qu'il importe de ne pas gaspiller.

Les développements de Michel Morin sur «le risque américain» et «sur une certaine approche française de l'Amérique», qui forment la conclusion de son texte, me paraissent, par contre, décevants. Ils relèvent à la fois du truisme (le Québec est en Amérique, le saviez-vous?) et d'illusions mégalomanes. À vrai dire, j'ai le sentiment d'y retrouver, comme dans bien des discours qu'on entend et qu'on lit depuis quelques années sur «l'américanité québécoise»[2], un nouvel avatar du messianisme qui a été la

2. Sur cette question, on se reportera à un dossier bibliographique décapant préparé par Benoît Melançon, qui paraîtra dans *Études françaises* à l'automne 1990.

malédiction de notre histoire: encore une fois, on nous propose une mission grandiose dans le Nouveau Monde. Je le dirai tout net, ces rêveries me paraissent dérisoires. Nous ne sommes tout au plus que six millions sur les près de trois cents millions d'habitants que compte l'Amérique du Nord. Cela exclut que nous soyons «appelés», comme on dit, à y jouer un rôle de premier plan, ni que nous soyons investis d'une mission quelconque, n'importe comment on la définirait. Mais cela ne nous dispense pas du devoir de créer ici une société juste et, sans repli sur nous-mêmes, de cultiver notre jardin. Au Québec, indépendant ou pas, ou au Canada «coast-to-coast», après tous les amendements imaginables à la constitution, il n'importe: ce sera selon les arrangements politiques auxquels la nécessité nous contraindra et qui nous laisseront, quels qu'ils soient, toutes les possibilités de le faire.

Les autres articles de ce dossier, intéressants à des degrés divers, restent plus prévisibles, me semble-t-il, que celui de Michel Morin. On retiendra toutefois de celui de George Tombs l'idée que la langue ne définit pas tout l'être d'un individu ni toute l'âme d'un peuple, ce qui a l'avantage non négligeable de retirer à nos débats linguistiques leur pathétique existentiel. De celui de Paul-André Comeau, qui trace un parallèle éclairant entre la situation montréalaise et le paysage linguistique bruxellois, le constat que les lois linguistiques récentes, qui avaient pour objet de «corriger l'inadéquation entre la réalité sociale et la pratique linguistique», ont eu pour effet de créer un nouvel hiatus, tout aussi dangereux, entre le droit et la société. De celui de Claudio Antonelli, des observations bien senties sur la piètre qualité du français local et sur son caractère résolument fermé; elles appelleraient peut-être quelques nuances mais elles me paraissent, dans l'ensemble, décrire avec justesse, non sans courage, certains des aspects les plus déplaisants – je parle par euphémisme – de la réalité linguistique québécoise; à côté des «minorités visibles» dont

on a certes raison de se préoccuper, il existe, dans le français québécois, des «minorités audibles» frappées d'une discrimination subtile dans sa perversité. Celui de Régine Robin met à nu une contradiction mal surmontée chez les écrivains québécois entre l'écriture, cette «activité d'étranger» – l'expression est de Jacques Godbout –, et le service linguistique national auquel la plupart se sentent tenus. Quant à celui de Nicolas Van Schendel, ses considérations sur la «transnationalité» – mais je ne suis pas du tout sûr d'avoir bien compris ce texte écrit assez laborieusement – me semblent relever d'une utopie confite en bonnes intentions auxquelles on ne trouverait rien à redire dans le meilleur des mondes possibles du docteur Pangloss.

*

P.-S.: Sur la création littéraire

À ma chronique intitulée «À propos de la création littéraire» (*Liberté* 187, février 1990), Yvon Rivard et René Lapierre ont tenu à répliquer. Le premier avoue qu'il est prêt à courir le «risque» – quel «risque»? – «*d'exploiter* de façon indécente les espérances de jeunes gens qui aspirent à écrire». J'imagine que ses mots auront dépassé sa pensée. Quant au second, il affirme que «Robert Melançon semble en fin de compte chercher la polémique par le biais du mépris» et que «le curieux plaisir qu'il y prend ne regarde que lui». Eh bien non, je ne cherche pas la polémique, je n'affiche pas de mépris et le «curieux plaisir» dont René Lapierre feint de s'étonner consiste simplement à écrire ce qu'on pense comme on le pense. Je me demande bien pourquoi un écrivain, membre du comité de rédaction d'une revue qui porte le nom de *Liberté*, croit devoir m'en faire grief. Passons. Je tiens les cours de «création littéraire» que dispensent les universités, jusqu'à la maîtrise, jusqu'au doctorat dans certaines institutions, au mieux pour des illusions, au pis pour des impostures. Les professeurs qui les

dispensent peuvent être animés des meilleures intentions du monde – l'enfer, comme chacun sait, en est pavé. René Lapierre, même s'il est visiblement piqué, formule bien ce qui est en cause:

> *Un atelier d'écriture, entendu au sens propre, est en fait un excellent instrument de formation théorique et pratique. En outre, on ne s'y donne pas pour mission de fabriquer des écrivains, mais bien de meilleurs lecteurs, ce que tous les cours de littérature ne font pas nécessairement.*

Que *tous* les cours de littérature ne forment pas *nécessairement* de meilleurs lecteurs, c'est l'évidence, cela varie selon les cas, la compétence du professeur, la préparation des étudiants. La plupart parviennent à des résultats qui ne sont pas déshonorants. Mais je me demande bien comment un «atelier d'écriture» pourrait le faire. Réunissez chaque semaine ou chaque quinzaine un groupe d'étudiants; chacun a composé un «texte», librement ou sur un thème imposé ou en respectant certaines contraintes; ces textes font l'objet d'une discussion en groupe. La semaine ou la quinzaine suivante, on recommence. Ainsi vont les «ateliers d'écriture». Le numéro 28 de la *Revue des Écrits des Forges* rassemble une anthologie de ces textes pris dans les ateliers de professeurs qui enseignent dans diverses universités. Il paraît qu'elle n'est pas un «palmarès». Raison de plus pour s'y reporter en toute confiance. Sa lecture ne convainc pas que la production et la discussion en groupe de tels textes puisse former de «meilleurs» lecteurs que l'étude des œuvres de Montaigne, de Baudelaire, de Proust, de Saint-Denys Garneau ou de Gabrielle Roy. Enfin, note René Lapierre, ces ateliers ne se donnent pas pour mission de «fabriquer des écrivains». S'il s'agit de ce qu'on appelait naguère, à l'école secondaire, «composition française», pourquoi les appelle-t-on «ateliers d'écriture» et «cours de création littéraire»? Comme on dit «mal voyants» au lieu

d'*aveugles*, «mal entendants» au lieu de *sourds*? Ces désignations ne sont pas neutres: elles entretiennent l'ambiguïté, elles affichent des prétentions. Elles promettent ce qu'elles ne peuvent tenir. Pis, si j'en crois René Lapierre, ce qu'elles se proposent de ne pas tenir.